

**ASSISTANT TECHNIQUE EN DEVELOPPEMENT LOCAL CHARGE DES APPUIS AU NIVEAU DES COMMUNES RURALES axe
SAMBIRANO AMBANJA**

1. CONTEXTE

L'appui du Projet PIC2-2 dans son volet Renforcement de la Gouvernance vise à restaurer et à renforcer les capacités institutionnelles des Collectivités territoriales décentralisées, pour leur permettre de soutenir l'essor des filières porteuses prioritaires et de se constituer en levier de redistribution des profits de la croissance au niveau local.

Dans ce cadre, trois (03) axes d'intervention sont retenus :

- Axe1 : Sécurisation et augmentation des revenus locaux (renforcement des capacités de réponses des collectivités) ;
- Axe 2 : Restauration et renforcement de la gouvernance et de la qualité de services (gestion financière et budgétaire, redevabilité, etc.) ;
- Axe3 : Appui de la gouvernance aux secteurs/filières soutenus (implication des CTD dans les plateformes, application des mesures de régulation, promotion du partenariat pour le développement local, réalisation d'investissement, entretien et maintenance des réalisations, etc.)

Quatre-vingt (80) Communes, dont 6 communes urbaines et 74 communes rurales, réparties sur les 4 zones concernées, à savoir les Régions Diana, Anosy, Atsimo Andrefana, et la Commune urbaine de Sainte Marie, bénéficieront cet appui du PIC2-2. Le choix de ces communes est en lien avec le développement des secteurs tourisme et agribusiness soutenus par le Projet.

Dans cette deuxième phase du PIC2, l'effort sera focalisé dans (i) la consolidation des acquis du PIC2-1, (ii) la pérennisation des réalisations, et surtout (iii) le renforcement de la gouvernance économique liée au secteur tourisme et les filières agribusiness soutenues par le Projet.

C'est dans ce cadre que le Consultant interviendra pour la mise en œuvre du programme de renforcement des communes rurales cibles.

2. MISSIONS ET RESPONSABILITES DU CONSULTANT

Les missions principales du consultant seront de mener un travail d'appui-conseil aux responsables communaux (i) dans la mise en œuvre des activités d'amélioration des revenus municipaux ; (ii) d'appuyer le renforcement de la gestion financière et budgétaire, la gestion des ressources humaines et la qualité de services fournis par la commune ; (iii) et d'assurer l'appui de la gouvernance aux secteurs/filières soutenus par le Projet.

Les tâches, sans être exhaustives, peuvent se résumer comme suit :

a) Amélioration/ actualisation du système fiscal et du recouvrement

- Accompagner les responsables communaux dans la mise en œuvre des actions conduisant à l'amélioration des ressources fiscales, notamment les fiscalités foncières, et parafiscales, plus particulièrement les recettes provenant des secteurs soutenus par le Projet (intensifier le recouvrement des recettes « classiques » et identifier de nouvelles ressources potentielles) ;
- Accompagner les services communaux dans toutes les actions de sensibilisation et d'information et faciliter l'interface entre ces derniers et les autres parties prenantes dans la mobilisation des ressources (Fokontany, DRI, etc.) ;
- Mettre à jour et mettre en œuvre le plan d'actions de mobilisation des ressources, en particulier pour les communes ayant des potentialités sur les prélèvements et ristournes
- Assurer la tenue d'un tableau de bord mensuel sur les recettes recouvrées
- Appuyer les communes dans l'amélioration de la connaissance de l'assiette fiscale locale et soutenir l'enregistrement des contribuables

b) Renforcement des capacités des personnels communaux, amélioration de la gestion et des services fournis

- Poursuivre la mise en œuvre des outils de gouvernance locale déjà existants au niveau des communes ;
- Identifier les besoins en renforcement de capacités et développer un système de transfert de compétences efficaces au sein des services communaux en collaboration avec les services techniques déconcentrés concernés ;

- Appuyer l'amélioration de leur gestion financière et budgétaire ;
- Capitaliser et consolider les acquis en matière de standard de service ;
- Appuyer les nouvelles communes d'intervention dans le rétablissement des fondamentaux de la gouvernance locale
- **Accompagner les communes pour les exercices annuels d'auto-évaluation IGL**

c) Planification territoriale et appui de la gouvernance aux secteurs/filières soutenus

- Accompagner les communes à élaborer un document contenant les « Informations sur leur territoire, leur situation économique et foncière » en vue d'un plan de développement à portée court terme
- Accompagner les communes à réaliser des projets de développement à vocation économique financés par des Grants
- Accompagner les communes dans la mise en œuvre d'actions communales liées au développement des secteurs/filières soutenus par le Projet (réalisation et gestion des investissements communaux, entretien/maintenance, nettoyage/propriété des villages, application des mesures de régulation prises au niveau des plateformes sectorielles, éventuelle opération de sécurisation foncière des terrains de culture, recensement des producteurs, etc.) ;

Et toute autre mission assignée par le Coordinateur National du Projet PIC

3. LA DUREE DU MANDAT ET LE LIEU DE TRAVAIL

Le poste est basé au sein Chef-lieu du District d'Ambanja ou dans l'une des communes cibles, à savoir Ambaliha, Ankingameloko, Antranokarany, Antsatsaka, Antsirabe, Benavony, Djangoa, Bemanevika Ouest.

Il pourrait être appelé à intervenir dans les communes avoisinantes. Il travaillera sous la coordination du Spécialiste en gouvernance locale de l'Unité de Coordination régionale du PIC Diana. Le démarrage de la mission est prévu le 01 novembre 2021.

La durée du contrat sera de 26 (vingt-six) mois, du 01 novembre 2021 jusqu'à la fin du Projet PIC2.2, et soumise à évaluation satisfaisante des performances tous les ans.

4. LES RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

- Un rapport de diagnostic organisationnel et un plan d'action semestriel, incluant un plan d'action de mobilisation des ressources et la stratégie de gestion et de maintenance des équipements et infrastructures réalisées, validé par les responsables communaux au plus tard 2 mois après signature du contrat (Baseline, objectifs, actions prioritaires, résultats attendus, indicateurs de performance mesurables et réalisables) ;
- Des rapports mensuels et semestriels relatant les actions entreprises et les résultats obtenus durant les périodes ;
- *D'ici fin 2023, une augmentation moyenne des recettes propres d'au moins +30% sera réalisées par les communes rurales cibles par rapport au baseline (recettes réalisées en 2020)*

ANNEES	2020 baseline	2022 +20%	2023 +30%
Montant en K Ar	189 042	206 621	223 839

- *D'ici fin 2023, 6% des dépenses réalisées sont affectées à des dépenses d'investissement*
- Un rapport de fin de mandat capitalisant les bonnes pratiques, les mesures d'adaptation adoptées

5. PROFIL

- Titulaire d'un diplôme de Bac +3 en Economie, Géographie, sociologie, travail social, ou autres diplômes équivalents
- Justifiant au moins 5 ans d'expériences dans des projets de développement, en particulier en matière de gouvernance et de développement local
- Forte connaissance en matière de décentralisation, de déconcentration et de finance locale
- Bonne capacité en animation et mobilisation sociale
- Excellente capacité d'analyse et de synthèse
- Bonne connaissance des Régions d'intervention
- Méthodique et rigoureux (se)
- Titulaire d'un permis A